

CONTRAT 130
N/REF : 4/01/2026 0H10 C:000025 I:00744
V/REF : Contrat N°000130 du 11/12/2020

SDC 'Le Sequoia'
C/O ACCORIMM
12 BIS RUE DE LA LIBERTE
69780 MIONS

V/REF.IMM. 0072
IMMEUBLE : LE SEQUOIA
33 AVENUE AMELEE RONIN
69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU

Saint Priest, le 01 Janvier 2026

ADRESSE : CONTACT SUR PLACE MME DESVILLES KARINE TEL 0607451442
Motif de la demande : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme K. DESVILLES

INTERVENTION REALISEE LE 16/01/2026 :
POMPAGE DU SEPARATEUR HYDROCARBURE ET DE LA FOSSE DE RELEVAGE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT DE LA POMPE DE RELEVAGE AVEC NETTOYAGE DE LA CREPINE
MISE A DISPOSITION D'UN CAMION SURBAISSE AVEC SON PERSONNEL
APPORT D'EAU
TRANSPORT DES DECHETS EN STATION D'EPURATION

1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Janvier de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : L'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : Le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/01/2026

Prix de base du contrat : 481,09



La gestion complète de
tous vos circuits d'eau

- RECHERCHE DE FUITES
- RÉPARATION DE CANALISATIONS
- ENTRETIEN ET MAINTENANCE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT
- TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL ET MISE EN CONFORMITÉ DÉBOUCHAGE, POMPAGE ET ENTRETIEN DE RÉSEAUX
- RÉNOVATION D'INSTALLATIONS PLOMBERIES SANITAIRES

FACTURE N° 6010079

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 10/2019 Valeur : 125,8
Mois de l'indice de révision : 09/2025 Valeur : 145,8

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage separateur et fosse relevage	1/AN	546,03	546,03
TOTAL H.T.				546,03
T.V.A. a 10,00%				54,60
TOTAL T.T.C.En EURO				600,63

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN